



Signataire : Boris Calame

Date de dépôt : 15 décembre 2022

Question écrite

Qu'en est-il de la dangerosité, des mesures envisagées et du remplacement des dalles de verre de surface à la gare de Chêne-Bourg du Léman Express (CEVA) ?

Il y a trois ans, le 12 décembre 2019, était inauguré le Léman Express, notre nouveau réseau ferroviaire transfrontalier.

Celui-ci, après huit ans de travaux, s'inscrivait dans le paysage d'une nouvelle mobilité pour le Grand Genève. Avec ses 45 gares et 230 kilomètres de lignes, il est devenu le plus grand réseau transfrontalier d'Europe.

Le projet et sa réalisation ont représenté un processus d'importance pour toute l'agglomération. Il y a les nombreuses infrastructures (voies, tunnels, ponts) et les interfaces d'accès (gares et haltes). Dans le cadre du CEVA, c'est deux gares (Lancy-Pont-Rouge et Genève – Eaux-Vives) et trois haltes (Lancy-Bachet, Genève-Champel et Chêne-Bourg) et qui ont été construites avec un concept architectural commun qui introduisait l'usage de grandes dalles de verre, tant à l'horizontale qu'à la verticale.

Il y a eu quelques surprises constructives avec ces dalles, plus particulièrement avec celles en surface de la gare de Chêne-Bourg, où bon nombre se sont fendues et doivent être remplacées.

Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Est-il possible de confirmer qu'il n'y a aucun risque, pour les usagers et usagers de l'esplanade de la gare de Chêne-Bourg, de circuler sur lesdites dalles (qui sont aujourd'hui « scotchée ») ?***

2. *Une information ne devrait-elle pas être donnée in situ afin de rassurer les usagères et usagers des lieux ?*
3. *Quels sont le processus et la planification du remplacement desdites dalles ?*
4. *Quels seront les coûts liés et à la charge de qui seront-ils ?*